Image not found or type unknown

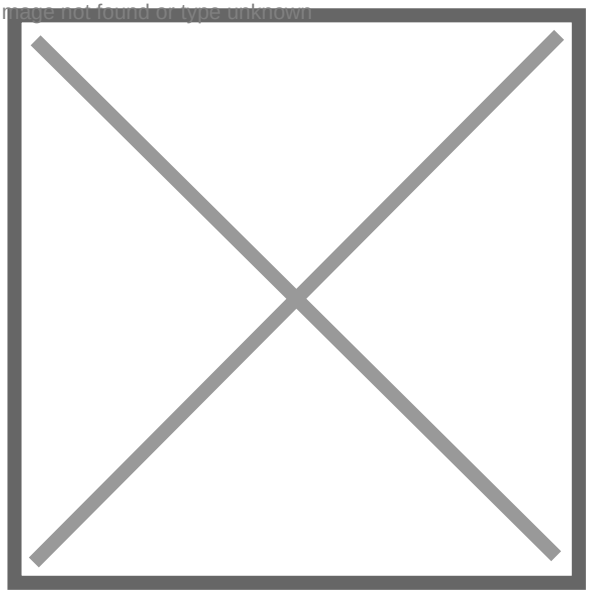

Acquérir la nationalité après mariage.

Par **atomicalex**, le **06/08/2008** à **17:52**

Bonjour, je suis actuellement marié depuis deux et démi avec ma femme qui est d'origine hollandaise. Elle vit en france depuis l'âge de onze ans, nous avons un garçon de 10 ans et une petite fille de deux ans.
Est-il vrai, que malgrès tout cela, qu'elle doit attendre quatre ans de mariage pour acquérir la nationnalité française?

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **09:50**

Pour vous permettre d'augmenter vos chances de réponse, j'ai passé ce message aussi sur le forum "droit des étrangers".

Par **FITIAVANA**, le **20/08/2008** à **11:09**

Je pense que le délai d'attente de 4 ans est OBLIGATOIRE quelque soit la situation. Peut être il y aurait il une dérrogation du fait que vous ayez 2 enfants mais à mon avis il faudrait que vous voyez un avocat spécialisé pour qu'il vous conseille plus précisémment.

Par **atomicalex**, le **20/08/2008** à **13:15**

bonjour,

Merci pour votre réponse et je vais suivre votre conseil.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés